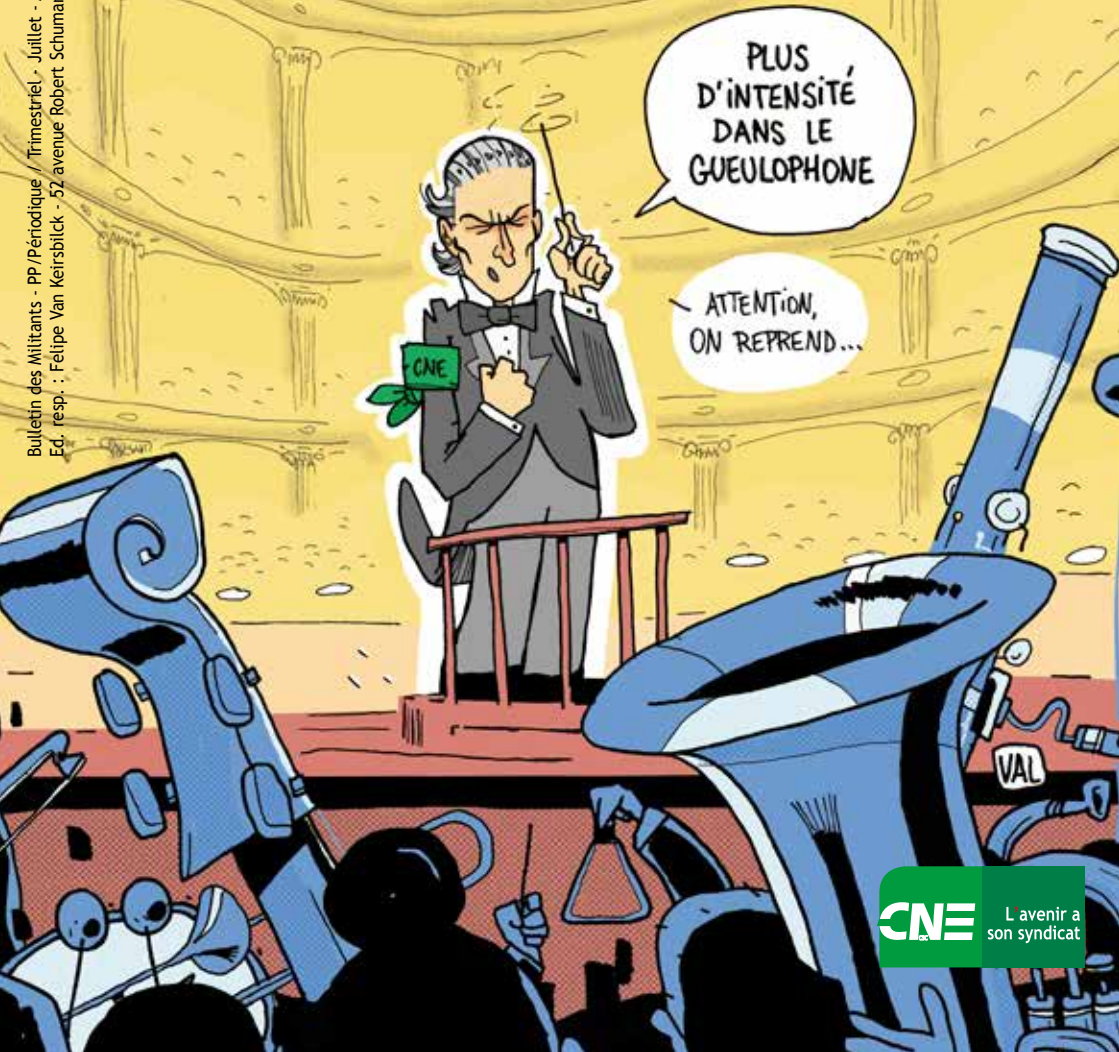
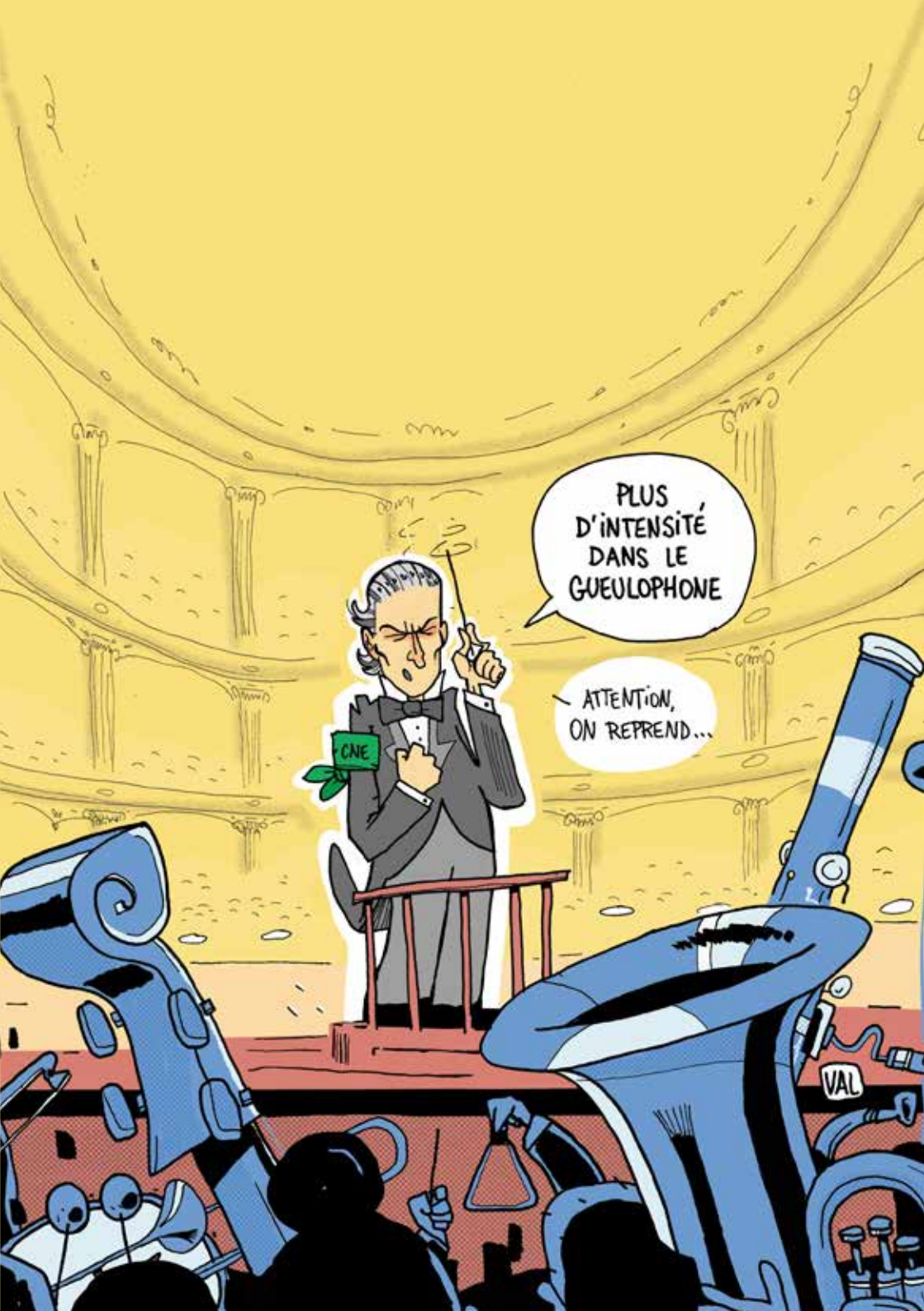


Formations des militantes et militants CNE 2023-2024





PLUS
D'INTENSITÉ
DANS LE
GUEULOPHONE

ATTENTION,
ON REPREND...

CNE

VAL

Table des matières

Edito - Vers les élections et au-delà	6
Mode d'emploi	8
Formation pour les candidats non élus	
Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020	11
Formations pour les nouveaux élus	
Pour les nouveaux élus au CPPT	13
Pour les nouveaux élus au CE	14
Pour les nouveaux délégués syndicaux	15
Formations pour les chevronnés	
Tronc commun CNE - Contrer les discours et stratégies d'extrême-droite	17
Eléments historiques et philosophiques des luttes syndicales	18
IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise	19
IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales	20
IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand	21
Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	22
Protéger l'environnement par l'action syndicale	23
Méthodologie juridique	24
Initiation en Bureautique - Outlook, Excel, Word	25
Initiation en Bureautique - Teams, Zoom, PowerPoint	26
Techniques d'écriture	27
Négocier en entreprise	28
Impliquer, engager et construire un rapport de force	29
Préparer et animer une assemblée	30
S'affirmer adéquatement dans le conflit	31
Formation à l'action directe et à la désobéissance civile	32
Formation pour les nouveaux juges sociaux	33
Formation continue pour les juges sociaux	34
Master en politique économique et sociale	35
ISCO Syndical (Animateur en action politique, sociale et culturelle)	36

Formations pour les nouveaux élus et pour les chevronnés	
Formation Femmes.	39
Formation continuée RISE & mobilité.	40
Formation Brise - Environnement et aspects sociaux.	42
Journée d'étude intersectorielle - Elaborer une stratégie de communication efficace durant les élections sociales.	43
Formation Cadres - Voitures de leasing : enjeux juridiques et syndicaux	44
Formation Cadres - Elections sociales	45
En pratique	
Congé-éducation payé	47
Libération en crédits syndicaux	51
Frais de formation	52
Contacts	56
Nos secrétaires vous remercient...	58
Formulaire d'inscription électronique	58
Formulaire d'inscription	59

Vers les élections et au-delà

L'année 2024 sera une année d'élections, avec les élections sociales et les élections politiques belges et européennes en ligne de mire. Le programme de formation de cette année fournit des instruments pour aborder ces moments démocratiques importants. Les deux jours du tronc commun 2023-2024 seront consacrés à l'étude de l'extrême-droite. Nous y décrypterons la manière dont ces partis essaient de séduire une part grandissante de la population, y compris les travailleurs dans les entreprises. Les thèses de l'extrême-droite se banalisent et intègrent parfois les programmes de partis de la droite traditionnelle. Cette formation en décryptera les stratégies afin de mieux les combattre dans les lieux où nous sommes. 2024 est aussi le moment des élections sociales. C'est un moment exigeant pour les équipes syndicales, mais aussi un moment privilégié pour dresser un bilan et se projeter dans de nouveaux projets syndicaux. Une journée d'étude spécifique sera organisée sur le thème des stratégies de communication efficaces durant les élections sociales. Par ailleurs, plusieurs de nos modules de formation fournissent des outils et méthodes pour impliquer les travailleurs dans la campagne des élections sociales. Nous vous souhaitons du courage et plein de succès pour ces élections 2024 et avons hâte de vous retrouver dans nos modules de formation pour en discuter et refaire le monde.

*Etienne Lebeau et Emmanuel Bonami,
responsables nationaux de la formation CNE*

Formations pour les nouveaux élus

Les formations « nouveaux élus » sont destinées aux personnes élues pour la première fois aux élections sociales 2020. Organisées sur un cycle de 4 ans à raison de 5, 7 ou 9 jours suivant le nombre de mandats exercés, ces formations sont mises en œuvre par les fédérations régionales de la CSC, par l'intermédiaire de l'asbl FEC. Vous y rencontrerez des militantes et militants des autres centrales de la CSC.

Formations pour les chevronnés

Pour les militantes et militants plus expérimentés, que l'on appelle les « chevronnés », deux volets de formation sont organisés.

Modules intersectoriels

Une quinzaine de modules visent à approfondir les compétences des représentants syndicaux, qu'ils soient actifs en délégation syndicale ou dans les conseils d'entreprise et les CPPT.

Tronc commun de la CNE

Le tronc commun est une formation de deux jours complétant les modules intersectoriels. Suivre le tronc commun n'est pas obligatoire. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une libération en CEP, il est indispensable de le suivre en complément des modules intersectoriels. Il traite en profondeur d'un thème sociopolitique, qui change chaque année. Le thème de cette année sera « Contrer les discours et stratégies d'extrême-droite ».

Formulaires d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 17 à 32) peut se faire via le formulaire électronique : <https://forms.office.com/e/v8aNcUscBm> ou en scannant le QR code ci-contre.
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté page 59 reste bien évidemment possible.



Modules pour les nouveaux élus et les chevronnés

Modules sectoriels

Il s'agit de formations abordant les questions spécifiques propres à chaque secteur de la CNE.

Modules spécifiques

Action Femmes CNE

Action Femmes lance un nouveau cycle de formation de deux ans, axé sur le développement de vos compétences pour vous affirmer dans votre rôle de représentantes des femmes dans votre entreprise.

RISE et BRISE

Les réseaux RISE et BRISE proposent des formations pour les militantes et militants qui souhaitent poursuivre des objectifs de défense de l'environnement dans le cadre de leur mandat syndical et à l'échelle de leur entreprise.

Juges sociaux

La FEC met en œuvre une formation des juges sociaux.

Modules longs

La CNE propose aussi des formations plus ambitieuses, d'une durée de plusieurs années et diplômantes : l'ISCO et la FOPES.

Formations pour les candidats non élus

Les candidats non élus lors des élections sociales ne sont pas oubliés. Les formations couvertes par le congé-éducation payé leur sont accessibles, mais aussi les formations « nouveaux élus » dans les fédérations régionales qui disposent de suffisamment de places libres dans ces formations. Les Jeunes CSC sont à l'initiative d'un cycle de formation pour tous les non élus de moins de 35 ans.

Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.

La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »

Quatre cas de figure se présentent :

- **Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020.**
- **Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2020, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.**
- **Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans.**
- **Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.**

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information est le logo qui indique l'opérateur de formation :



CNE



CNE Action femmes



FEC



RISE



CIEP/ISCO



FOPES



Jeunes CSC



Brise

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

Formations
pour les candidats
non élus

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2020

Public

Candidats aux élections sociales 2020 qui n'ont pas été élus (« nouveaux militants »).

La FEC propose dans la plupart des régions des formations pour les candidats non élus. Selon les régions, les formules varient : soit intégration de candidats non élus dans les formations de nouveaux élus (délégués syndicaux, CE, CPPT), soit organisation de formations spécifiques intitulées pour « nouveaux militants ».

Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formation de quatre ans, à raison de 4 à 8 journées par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

Objectifs

Pour les modules FEC : voir les formations pour nouveaux élus.

Pour les formations des Jeunes CSC, divers thèmes sont abordés : les valeurs et structures de la CSC, les structures sociales en Belgique, les enjeux internationaux. La formation travaille aussi les capacités de communication, d'animation de groupes et de prise de responsabilité.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels de la FEC et de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via les Jeunes CSC ou la FEC de votre région ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 56.

Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 57.

Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation des Jeunes CSC et de la FEC de la région de votre entreprise.

Formations pour
les nouveaux élus

Pour les nouveaux élus au CPPT

Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Focus sur les modes de GRH et la qualité de l'emploi. Définir une stratégie syndicale par rapport aux modes de GRH.

Jour 2 et 3

Analyser les inégalités de conditions de travail dans l'entreprise (selon le genre, l'âge, les statuts : sous-traitance, intérim, etc.).

Mettre en valeur l'action menée au CPPT dans la perspective des élections sociales.

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la qualité de l'emploi.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 56.

Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Pour les nouveaux élus au CE

Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Focus sur les modes de GRH et la qualité de l'emploi. Définir une stratégie syndicale par rapport aux modes de GRH.

Jour 2 et 3

Connaître les compétences CE en matière de politique du personnel et d'organisation du travail et développer des pistes d'action. Mettre en valeur l'action menée au CE dans la perspective des élections sociales.

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la qualité de l'emploi.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 56.
Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Pour les nouveaux délégués syndicaux

Public

Représentants des travailleurs en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants pour la première fois en 2020. Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non élus.

Objectifs

Jour 1 (journée transversale aux mandats CE/CPPT/DS)

Focus sur les modes de GRH et la qualité de l'emploi. Définir une stratégie syndicale par rapport aux modes de GRH.

Jour 2 et 3

Identifier les compétences DS sur la politique du personnel et être capable d'y réagir. Être capable de présenter le bilan de l'action de l'équipe syndicale et les options CSC à ses collègues (élections sociales/affiliation).

De plus, la FEC organise un tronc commun de deux journées sur la qualité de l'emploi.

Intervenants

Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Libération

Congé-éducation payé via la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 56.
Votre permanent CNE.

Dates et lieux

Se référer aux offres de formation de la FEC de la région de votre entreprise.

Formations pour les chevronnés

Le tronc commun est complémentaire aux formations thématiques
pour les chevronnés reprises aux pages 17 à 36

Tronc commun CNE

Contre les discours et stratégies d'extrême-droite

Déroulement

Chaque militant qui suit un module intersectoriel CNE (cf. pp. 18-32) a la possibilité de suivre en plus ces deux journées de formation tronc commun CNE. Le tronc commun regroupe donc un grand nombre de militants CNE (plus d'une centaine) et alterne des séquences en grand groupe (auditoire) et en petits groupes (ateliers), en se basant sur des méthodes dynamiques et innovantes.

Public

Les militants chevronnés inscrits à un module de l'offre intersectorielle CNE.

Objectifs

Partout dans le monde, la démocratie est menacée par les partis d'extrême-droite. Ceux-ci élaborent des stratégies sophistiquées d'influence pour accroître leur électorat : instrumentalisation du désarroi et des peurs suscitées par la mondialisation néolibérale, utilisation des réseaux sociaux, occultation des aspects les plus antidémocratiques de leur programme... Dans cette formation, nous décrypterons ces stratégies, confronterons les discours d'extrême-droite à leur action dans les parlements et les gouvernements et discuterons des stratégies de résistance à la propagation des idées d'extrême-droite.

Intervenants

Les permanents du service d'étude et de formation de la CNE, avec d'éventuels intervenants extérieurs.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 59 (cocher la case en bas du formulaire proposant la participation au tronc commun).

Dates et lieu

2 jours de tronc commun
Secrétariat national Nivelles
21/02, 22/02
09h00 à 17h00

Éléments historiques et philosophiques des luttes syndicales

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

La première journée se centre sur la dimension historique, en identifiant des luttes syndicales belges importantes, en les replaçant dans leur contexte politique et en les reliant avec des luttes récentes. La seconde journée assume une dimension philosophique. Quels récits sous-tendent les luttes collectives ? Les luttes syndicales du passé étaient-elles plus radicales que celles d'aujourd'hui ? Comment les évolutions dans la société influencent-elles les stratégies de lutte collective ?

Intervenants

Julien Tondeur (CARHOP) et Fabio Bruschi (FEC).

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

27/03, 28/03

09h00 à 17h00

IEF 1

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement. Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

22/11, 23/11

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

IEF 2

Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi précédemment soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

Objectifs

Connaître les obligations comptables de l'entreprise et le rôle du réviseur d'entreprise. Connaître les principaux indicateurs permettant d'évaluer la santé économique, sociale et financière de l'entreprise. Examen des comptes annuels réels, sur base des comptes des entreprises dans lesquelles travaillent les militants en formation.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

03/04, 04/04

09h00 à 17h00

IEF Non Marchand

Comprendre les comptes annuels dans le secteur Non Marchand

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation sectorielle.

Objectifs

Utiliser les informations économiques, financières, le bilan social de son entreprise pour poser les bonnes questions au CE et développer ses stratégies syndicales dans l'entreprise.
Connaître les obligations comptables et le rôle du réviseur d'entreprise.

Chaque militant doit apporter les comptes annuels de son entreprise.

Intervenant

Thomas Englert, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

16/04, 17/04

09h00 à 17h00

Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT

Public

Représentants chevronnés en CPPT qui ont déjà suivi les sessions FEC en région mais pas encore de formation destinée aux chevronnés. Formation intersectorielle.

Objectifs

En plus de l'actualité récente qui sera abordée au cours des 2 journées, dans un monde où les changements de l'environnement, le réchauffement climatique, etc. ont des répercussions sur les habitants, mais aussi les travailleurs, que peut faire le CPPT dans la prévention des risques ? Comprendre les compétences développées par le Code du bien-être au travail sur cette thématique. Comment les mettre en avant ? En faire un outil de revendication syndicale au sein de votre entreprise.

Intervenant

Emmanuel Bonami, permanent du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

14/11, 03/04

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

Protéger l'environnement par l'action syndicale

Public

Militants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

La décennie à venir est cruciale pour parvenir à sauver la planète de ses problèmes environnementaux. Cette formation dressera un tableau succinct des déséquilibres écologiques et proposera des pistes pour faire évoluer les entreprises dans une direction écologique. Elle étudiera les outils de diagnostic et de management environnemental de l'entreprise et proposera des méthodes pour amener les organes de l'entreprise (CE, CPPT, DS) à prendre au sérieux la problématique écologique

Intervenants

Étienne Lebeau, permanent du service d'étude et de formation de la CNE avec d'éventuels intervenants extérieurs.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

24/04, 25/04

09h00 à 17h00

Méthodologie juridique

Articulation des sources de droit social et méthodes de recherche et d'utilisation des sources

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Le module de formation a pour objectif de permettre aux délégués d'identifier, hiérarchiser, manipuler et retrouver les différentes sources juridiques de droit social (lois, arrêtés, CCT, etc.), afin d'aider les délégués à porter un regard juridique sur les situations auxquelles ils sont confrontés. Divers outils de recherche juridique sont aussi présentés, notamment les outils informatiques gratuits. Outre les exercices de recherche qui seront proposés, quelques questions juridiques particulières pourront être examinées lors de la deuxième journée.

Intervenants

Jean-François Libotte et Bénédicte Canivez, permanents du service d'étude et de formation de la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

13/06, 18/06

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Outlook, Excel, Word

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.

Intervenante

Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieux

Groupe I

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

28/11, 30/11, 12/12

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

Groupe II

3 jours + 2 jours de tronc commun

CSC Bouge

21/02, 22/02

02/04, 04/04, 16/04

09h00 à 17h00

Initiation en Bureautique

Teams, Zoom, PowerPoint

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs

Teams, Zoom et Powerpoint sont devenus des outils incontournables dans notre vie syndicale et/ou professionnelle. S'inscrire à la formation permettra de comprendre les interfaces Teams et Zoom, créer une réunion, partager des fichiers, partager un écran, apprendre à bien communiquer sur les plateformes, utiliser des plans B en cas de problème technique, créer des fichiers PowerPoint.

Intervenante

Stéphanie Gonay de l'asbl Microbus.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

11/06, 12/06

09h00 à 17h00

Techniques d'écriture

Prise de notes, PV, synthèses

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Après une introduction théorique sur la communication, le module fournit des trucs et astuces pour s'améliorer dans différentes situations d'écriture rencontrées en entreprise : prise de notes, rédaction de PV, synthèses, envoi d'e-mail aux collègues... Ces techniques sont approfondies au moyen d'exercices pratiques.

Intervenante

Sandrina Destaerke, de l'asbl Lire et Ecrire.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

08/04, 15/04, 22/04

09h00 à 17h00

Négocier en entreprise

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs

Préparer sa négociation en entreprise en vue d'améliorer les droits des travailleurs et de faire avancer le projet syndical. La formation vise à faire maîtriser toutes les étapes du processus de négociation : définition des objectifs, élaboration du cahier de revendications, renforcement du rapport de force, concrétisation des accords.

Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

06/06, 07/06

09h00 à 17h00

Impliquer, engager et construire un rapport de force

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Attention !

Cette formation est ciblée sur l'équipe syndicale. L'inscription de deux personnes d'une même équipe syndicale est requise. S'engager à suivre l'ensemble de la formation.

Objectifs

Dans l'entreprise, vous êtes trop souvent confrontés à l'indifférence et au défaitisme des travailleurs ? Comment attirer vers le projet syndical des travailleurs qui en sont éloignés ? Comment les amener à accrocher à votre projet syndical ? Comment augmenter l'affiliation au sein de l'entreprise ? Comment les amener à s'exprimer sur leur réalité et à construire un collectif plus fort ? Ce module vise, à partir de vos pratiques, d'outils concrets et d'apports théoriques, à élaborer ensemble un plan d'actions à tester tout au long de l'année dans votre entreprise. Les deux premières journées seront consacrées à recenser vos « bonnes pratiques » et à les enrichir avec des outils supplémentaires. Vous aurez ensuite un mois pour mettre en pratique certains outils avant de revenir en séance.

Intervenants

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante et **Thomas Benoussaïd**, permanent « mobilisation » à la CNE.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

4 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

14/12, 15/12, 12/01, 02/02

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

Préparer et animer une assemblée

Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

Objectifs

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. Identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée. Jeux de rôle et analyse.

Intervenante

Anne-Sophie Collard, formatrice indépendante.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

21/02, 22/02

15/05, 16/05, 17/05

09h00 à 17h00

S'affirmer adéquatement dans le conflit

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

En partant de l'expérience des participants, la formation permet à chacun de faire le point sur sa manière d'être en conflit et de s'affirmer dans son travail syndical au sein de l'entreprise. Elle aide à développer son assertivité dans les situations potentiellement conflictuelles de l'entreprise, des relations aux supérieurs hiérarchiques aux relations avec les membres de l'équipe syndicale. La formation aborde divers contenus relatifs aux attitudes de communication et privilégie les méthodes actives (travaux de groupe, mises en situation, échanges d'expérience...).

Intervenant

Gilles Lefebvre de l'asbl La Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

3 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

05/10, 06/10, 13/10

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

Formation à l'action directe et à la désobéissance civile

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT et CE. Formation intersectorielle.

Objectifs

En quoi les stratégies d'actions directes et/ou de désobéissance civile peuvent-elles servir à la lutte syndicale ? Comment s'en servir pour mener des actions qui attirent l'attention du grand public et qui pèsent réellement sur le rapport de force ? Ce module présente, entre autres, différents exemples d'actions et les différentes étapes de préparation (repérage, les rôles à prévoir, préparation du matériel, communication...), les risques juridiques associés ainsi que différentes techniques réalisables en action.

Intervenants

Hanne Flachet (Réseau ADES et formatrice chez Tractie) et Johan Verhoeven (Réseau ADES).

Libération

Congé-éducation payé via le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

2 jours + 2 jours de tronc commun

Secrétariat national Nivelles

22/01, 23/01

21/02, 22/02

09h00 à 17h00

Formation pour les nouveaux juges sociaux

Public

Les délégués nouvellement désignés pour remplir un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

Connaître les différents aspects du rôle de juge ou conseiller social. Avoir un premier aperçu d'un délibéré « de l'intérieur » et s'éprouver dans l'exercice. Identifier ce à quoi il faut penser avant/pendant/après la prise en délibéré. Mettre en évidence différentes techniques pour argumenter et convaincre.

Intervenant

Youssef El Otmani, juriste au service d'études de la CSC.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Senna Benaïssa - FEC - 02 244 39 25 - senna.benaïssa@acv-csc.be

Date et lieu

CSC Bouge
13/10
09h à 16h30

Formation continue pour les juges sociaux

Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs

La première journée est consacrée aux élections sociales. Le thème de la seconde journée reste à déterminer.

Intervenant

Youssef El Otmani, juriste au service d'études de la CSC.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Senna Benaïssa - FEC - 02 244 39 25 - senna.benaïssa@acv-csc.be

Dates et lieu

CSC Bouge
24/11, 22/03
09h00 à 16h30

Master en politique économique et sociale

Public

Citoyens soucieux d'agir pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

Objectifs

Créée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l'Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d'une volonté d'ouverture de l'Université vers l'extérieur. L'objectif est à la fois de démocratiser l'accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités partiellement décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles, en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte ». La formation met l'accent sur l'utilité des apports théoriques pour l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l'occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu'il s'agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l'objet de la formation. Cet intérêt pour l'action explique le nom de « politique » économique et sociale.

Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé-éducation payé. Ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

Personne de contact

L'investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l'entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (350 €/an) dans les frais occasionnés par l'inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.

Renseignements : **Géraldine Goffe** tél. : 010 47 39 07 - <https://uclouvain.be/fr/facultes/espo/fopes>

Dates

Les cours se déroulent soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi. Ils démarrent en septembre de chaque année et s'organisent en trois groupes.

ISCO Syndical

(Animateur en action politique, sociale et culturelle)

Public

Délégués de tous les secteurs, au minimum dans leur second mandat.

Objectifs

Cette formation s'adresse à ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre plus de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme des cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale. Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie. Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, sociale et culturelle.

Intervenants

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

Libération

Congé-éducation payé et crédit syndical. Cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personnes de contact

Responsable formation **Emmanuel Bonami** - 067 88 91 63

emmanuel.bonami@acv-csc.be

Secrétariat **Florence Boisart** - 067 88 91 93 - florence.boisart@acv-csc.be

Dates et lieu

La formation se déroule sur 3 ans (certificat du MOC) à raison de 21 jours chaque année.

Un groupe démarre chaque année à la rentrée sociale.

Les formations se déroulent à Namur le lundi (coordination CNE-Transcom-CIEP).

Formations pour
les nouveaux élus
et les chevronnés



Formation Femmes

Être représentante des femmes de son entreprise (1ère année)
S'affirmer dans son rôle et construire des relations constructives

Public

L'accès à cette formation est réservé aux militantes qui n'ont pas encore suivi cette formation.

Objectifs

Durant cette formation, nous envisagerons, d'une part, la problématique de la prise en compte des réalités et des spécificités des femmes dans l'entreprise et identifierons, d'autre part, les freins culturels, conjoncturels et/ou personnels à défendre cette problématique. Représenter, comprendre et être porte-parole. Pour comprendre vraiment l'autre, il faut être capable de l'écouter vraiment et de passer au-delà de ses propres convictions sans chercher à le convaincre. Plus encore qu'« accepter » la différence, être représentante syndicale, c'est être capable de défendre un avis différent du sien parce qu'il est le produit d'un choix collectif... Nous travaillerons ensemble cette compétence transversale essentielle.

Intervenants

Les animateurs de l'asbl la Balle Magique.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Bruxelles - Brabant wallon

Evelyne Magerat

Secrétariat : nathalie.evrard@acv-csc.be

Liège-Verviers-Eupen

Marie-Christine Falzone

Secrétariat : virginie.dressen@acv-csc.be

Namur-Luxembourg

Valérie François

Secrétariat : virginie.dargent@acv-csc.be

Hainaut

Elisabeth Lovecchio

Secrétariat : nadine.lacroix@acv-csc.be

Dates et lieux

Il s'agit de la première partie d'un cycle de deux ans. Cette année, la formation comporte 4 jours, dont la dernière est l'assemblée commune d'Action femmes CNE. Les lieux sont à préciser.

Bruxelles-Brabant wallon : 30/01, 15/02, 14/03, 06/06

Hainaut : 01/12, 02/02, 29/03, 06/06

Liège-Verviers-Eupen : 04/12, 18/12, 19/12, 06/06

Namur-Luxembourg : 16/02, 18/04, 19/04, 06/06

Formation continuée RISE & mobilité

Public

Militants et délégués, membres d'équipes syndicales soucieuses d'intégrer l'environnement et la mobilité dans leur action syndicale. Pour la session de Liège : pour pouvoir s'inscrire, il faut avoir suivi le plan vert et n'être inscrit à aucune formation en automne 2023.

Objectifs

- Permettre aux délégués et militants d'approfondir et/ou de se remettre à niveau sur des thématiques environnementales actuelles.
- Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et les informations essentielles à recueillir en CE et/ou CPPT.
- Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CE ou du CPPT de manière efficace.
- Savoir utiliser un outil de diagnostic pour situer son entreprise par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux de la transition vers une économie bas carbone.

Libération

Congé-éducation payé ou crédit syndical, en accord avec le permanent.

Personnes de contact

Session de Bouge : Phanny Moray - pmoray@acv-csc.be

Session de Liège : Sophie Reginster - sreginster@acv-csc.be

Modules courts : Phanny Moray - pmoray@acv-csc.be

Dates et lieux

Deux sessions de 4 jours de formation dont une sera consacrée à une visite de terrain. Présence requise à l'ensemble des journées de formation.

Ces sessions de formation auront lieu de 8h30 à 16h30.

Session de Bouge : 05/10, 19/10, 23/11, 07/12

Journée 1 : les déséquilibres environnementaux (climat, biodiversité...) et outils d'action ;

journée 2 : la mobilité et les plans de déplacement d'entreprise ;

journée 3 : la transition énergétique, la transition numérique, la transition juste ;

journée 4 : Mobilité 2030 en Wallonie - Perspectives mobilité 2040.

Session de Liège : 16/10, 21/11, 14/12, 16/1

Les participants auront l'occasion de rencontrer des experts du développement durable sur des sujets variés. Ils seront outillés pour élaborer des propositions de mesures concrètes dans leur entreprise. Les thèmes abordés seront : les objectifs de développement durable ; l'économie circulaire ; la mobilité ; la qualité de l'air en entreprise ; les économies d'énergie ; les évolutions sectorielles face aux objectifs de neutralité carbone ; l'élaboration de projets de développement durable et leur communication.

Modules courts

Des modules courts (2h à 3h) sont possibles sur les thèmes suivants :

Alimentation durable, bilan carbone et IEF, économie circulaire, déchets, énergie, télétravail et numérique durable, diagnostic fédéral de mobilité, plan de déplacement d'entreprise et plan de déplacement d'une zone d'activités, voiture de société et budget mobilité, neutralité carbone, les ODD, RSE et devoir de vigilance, réfugiés climatiques, biodiversité, transition juste.

Formation BRISE – Environnement et aspects sociaux

Public

Militants des entreprises situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Objectifs

Tous les curseurs que sont, entre autres, les prix, les dégâts environnementaux, les limites de nos ressources... nous incitent à nous tourner vers une consommation énergétique plus durable. Mieux comprendre nos dépenses et besoins en énergie est un premier pas pour transiter vers un système plus résilient et plus respectueux du vivant. Non seulement nous devons transiter vers une nouvelle manière de consommer, mais nous devons également nous assurer que chacun, chacune d'entre nous puisse avoir accès à l'énergie. Durant 3 jours, nous vous invitons à explorer différentes thématiques et réflexions afin qu'au sein de vos entreprises, vous puissiez impulser d'autres manières de travailler, de consommer, de proposer des services... Trois journées CSC seront clôturées par une quatrième journée organisée par le Forum intersyndical.

Cette année 2023, les formations auront trait à la thématique « environnement et aspects sociaux ». Les différentes thématiques abordées durant les 3 premières journées seront :

- Le lien Nord/Sud (consommation au Nord et impact tant environnemental que social au Sud).
- Les inégalités environnementales en Belgique et à Bruxelles (fracture énergétique, précarité hydrique...).
- L'alimentation durable.
- Les pistes d'action pour les délégués en entreprise (p.ex. communautés d'énergie...).

Libération

En crédit syndical ou en congé-éducation payé, en accord avec votre permanent

Pour les délégués travaillant en Flandre, seule la libération syndicale est possible en accord avec votre permanent.

Personnes de contact

Information auprès d'Anne-Thérèse Destrebecq - anne-therese.destrebecq@acv-csc.be

Inscription auprès d'Alain Lucante - alain.lucante@acv-csc.be

Dates et lieux

Formation : 21/11, 22/11 et 27/11 - CSC de Bruxelles, rue Pletinckx

Forum Intersyndical : 19/02/2024 - Tour et Taxis, auditoire de Bruxelles Environnement

Journée d'étude intersectorielle

Elaborer une stratégie de communication efficace durant les élections sociales

Public

Les militants de la CNE, chevronnés ou en premier mandat, tous secteurs confondus.

Objectifs

Une stratégie de communication adéquate est un élément important pour créer de la confiance et mobiliser les travailleurs durant la campagne des élections sociales. Elle vise à mettre en avant le bilan des délégués CNE mais aussi à se projeter vers des actions syndicales enthousiasmantes dans le futur. Cette journée d'étude proposera des stratégies et des outils pour atteindre ces objectifs.

Intervenants

Les membres du service d'étude et de communication de la CNE avec d'éventuels d'experts extérieurs.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Isabelle Puvrez - 067 88 46 94 - isabelle.puvrez@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Dates et lieu

Secrétariat national Nivelles

17/10

09h00 à 17h00

Formation Cadres

Voitures de leasing : enjeux juridiques et syndicaux

Public

Délégués cadres.

Objectifs

Présenter les enjeux juridiques, fiscaux, techniques et syndicaux des voitures de leasing.

Intervenants

Experts des problématiques étudiées.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Inscriptions via csc.cadres@acv-csc.be

Date et lieu

Secrétariat national Nivelles

21/11

09h30 à 16h00

Formation Cadres

Elections sociales

Public

Délégués cadres

Objectifs

Accueillir les futurs candidats cadres ; répondre à leurs questions ; présenter le mouvement cadres à la CNE.

Intervenants

Experts des problématiques étudiées.

Libération

Congé syndical via votre permanent.

Personne de contact

Anne Berney - 067 88 91 80 - anne.berney@acv-csc.be

Inscription via csc.cadres@acv-csc.be

Dates et lieu

Secrétariat national Nivelles

30/01

Deux sessions (au choix) : 10h à 16h ou 17h30 à 21h

En pratique

Congé-éducation payé

Le congé-éducation payé est une matière qui a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Depuis le 01 avril 2015, ce sont les Régions wallonne, bruxelloise et flamande ainsi que la Communauté germanophone qui sont compétentes en la matière.

Pour déterminer la Région à laquelle se référer pour connaître le droit d'un travailleur, il faut tenir compte du lieu de travail effectif. C'est cette région qui attribue l'agrément à une formation et c'est à cette région que l'employeur doit adresser ses créances pour obtenir le remboursement (partiel car forfaitaire) des salaires.

Les Régions wallonne et bruxelloise n'ont pas modifié l'ancienne législation fédérale. Par contre la Flandre a réformé le mécanisme qui s'appelle maintenant le congé de formation (VOV). Ces législations sont présentées dans les pages qui suivent.

La CNE demande la reconnaissance de ses formations dans les Régions bruxelloise et wallonne, ainsi que la Communauté germanophone. La FEC fait de même. Pour la Région flamande, le mécanisme est devenu tellement restrictif sur les possibilités d'offrir des formations syndicales, que si votre lieu de travail se situe sur ce territoire, c'est le mécanisme de crédits syndicaux qui devra être utilisé pour suivre ces formations.

C'est pourquoi il est important de stipuler sur le bulletin d'inscription votre lieu de travail effectif. En cas de problème, nous vous avertirons le plus vite possible pour envisager un autre mode de libération.

En pratique

Libération en congé-éducation payé pour Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone

La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possible. Toutes les formations pour lesquelles le congé-éducation payé (CEP) est évoqué font l'objet d'une demande d'agrément.

Qui y a droit ?

Tous les travailleurs du secteur privé qui prestent :

- Soit un temps plein ou au moins un 4/5e temps (y compris par le cumul de plusieurs contrats à temps partiel).
- Soit un temps partiel à horaire variable (au moins un 1/3 temps).
- Soit un temps partiel à horaire fixe de moins de 4/5e temps, mais d'au moins un mi-temps.

(Attention : pour cette troisième catégorie, le droit se limite uniquement aux formations professionnelles suivies durant les heures de travail).

Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe, que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

Attention :

Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année.

Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :

- Sur les plafonds mentionnés dans le tableau (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de $120/2 = 60$ heures). Mais aussi :
- Sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à $\frac{1}{2} \times 40 = 20$ heures de CEP)
- Sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5e temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de $\frac{4}{5} \times 90 = 72$ heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas.

Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

Type de formation Bruxelles, Wallonie et Communauté germanophone

Si coïncidence entre temps de travail et temps de formation

Formation professionnelle	120
Formation générale (= syndicale)	80
Formation professionnelle + formation générale	120

Avec ou sans coïncidence

Formation langue	80
Formation langue + formation professionnelle	100

Quelle rémunération ?

Principe : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.

Limitation : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 3.364€ bruts par mois (depuis le 1er janvier 23). Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est de 3.364€ par mois multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.682€ bruts par mois.

Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait, soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.

En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.

L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).

Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

Perte du droit au congé - éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.

Attention : sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :

- Un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit.
- La grève des transports en commun.
- La grève ou maladie du professeur.

- La fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie.
- Exceptionnellement, les intempéries hivernales graves.
- L'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur.
- Petit chômage.
- Le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

Pour plus d'informations :

En Wallonie et en Communauté germanophone (exception au sein de la RW)

- www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-paye.html
- Nous conseillons d'y consulter la fiche congé-éducation payé.

A Bruxelles

- <https://economie-emploi.brussels/conge-education-paye>

Libération pour le congé formation en Flandre (VOV)

La CNE ne propose pas directement des formations couvertes par le VOV. Mais si vous suivez des formations via la FEC (Alliance Bruxelles-Halle-Vilvorde-Leuven, Hainaut Occidental, etc.) et que votre lieu de travail se situe en territoire néerlandophone, alors votre formation peut se trouver sous le régime du VOV. Nous vous invitons dans ce cas à prendre contact avec le responsable régional de la FEC pour clarifier avec lui les modalités de libérations.

N.B.: le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complémentaiement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. S'adresser à ce sujet à son permanent.

Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau ci-après présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir.

Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.

En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent CNE.

Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé-éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires... et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement (en cas de formation résidentielle) et de repas sont pris en charge par la centrale ;
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants ;
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
 - transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport ;
 - voiture : sur base du document rempli en séance à 0,25 €/km pour des déplacements individuels et 0,32 €/km pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé-éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 3.364€/mois et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le permanent responsable de l'entreprise estime opportun cet engagement en formation.

Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale					
CP	CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel	
Commerce					
	Commerce de détail	04/07/89	09/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	-
202	<i>En plus de la formation syndicale, la CP202 prévoit 6 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>				
311	GEVD	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
312	Grands magasins	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	5 jours/an
	<i>CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, les CP311 et 312 prévoient 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>				
Industrie					
207	Chimie	26/03/01	-	6 jours/an par délégué	
	<i>Maximum pour 150 délégués pour tout le secteur chimie !!</i>				
210	Sidérurgie	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	Casinos		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	O.C.A.				
220	Industrie alimentaire	29/04/93	27/01/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
224	Non ferreux	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
326	Gaz/Electricité	02/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE, CPPT : 5 jours/an par personne	-

Non Marchand				
CP	CCT	MB	Nombre de jours	
318	21/01/2008	10/09/2008	40h par an par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS)	
319 RW	12/12/2009	14/101/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS)	
319 RBXL	29/06/2023		20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS)	
329	02/05/2022		8 jrs pour 4 ans par mandat (DS)	
330 COCOM	13/06/2022	05/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS) à partir des ES 2024 Jusqu'aux ES : 15 jrs	
330 RW	13/06/2022	23/05/2023	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS) à partir des ES 2024 Jusqu'aux ES : 15 jrs	
330 Fédéral	13/09/2021	13/12/2022	20 jrs pour 4 ans par mandat effectif (CE ; CPPT ; DS) à partir des ES 2024 Jusqu'aux ES : 15 jrs	
332	11/05/2009	18/08/2010	10 jrs pour 4 ans par mandat (CE ; CPPT ; DS)	
337	07/07/2020	13/04/2021	10 jrs pour 4 ans par mandat (DS)	

Finances					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
306	Assurances <i>En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 5 jours/an par mandat effectif pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.</i>	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE CPPT DS)	10 jours/an
310	Banques	06/07/74	09/10/74	Crédit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus. 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	-
<i>Partage entre les organisations au prorata de leurs résultats aux élections sociales</i>					
Autres					
200	CPAE	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
226	Transport & logistique	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
	Universités	Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.			
	Mutualités Chrétiennes	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE CPPT DS)	2 semaines/an

Contacts

A la FEC

Brabant wallon

Blanche Garcia • 067 88 46 30
bw@fecasbl.be

Bruxelles

Hassan Kouhail • 02 557 85 06
bx@fecasbl.be

Charleroi Sambre et Meuse

Aurélie Courtois • 071 23 09 84
ch@fecasbl.be

Mons • La Louvière

065 37 25 25
mo@fecasbl.be

Hainaut occidental

Kara Delrue • 069 88 07 3
ho@fecasbl.be

Namur • Dinant

Denis Gégoire • 081 25 40 00
na@fecasbl.be

Luxembourg

Jean Noël • 063 24 20 33
lu@fecasbl.be

Liège • Verviers • Ostbelgien

Thomas Gérard • 04 344 84 65
li@fecasbl.be

A la CNE

Secrétariat national

Pour les formations chevronnés
 Isabelle Puvrez • 067 88 46 94
isabelle.puvrez@acv-csc.be

Pour l'école syndicale
 Florence Boisart • 067 88 91 93
florence.boisart@acv-csc.be

Responsables

Emmanuel Bonami • 067 88 91 63
emmanuel.bonami@acv-csc.be
 Étienne Lebeau • 067 88 91 81
etienne.lebeau@acv-csc.be

Bruxelles • Brabant wallon

Evelyne Magerat • 02 557 86 36
evelyne.magerat@acv-csc.be

Hainaut

Carl Yernaux • 071 23 08 80
carl.yernaux@acv-csc.be

Liège • Verviers • Eupen

Nadine Vansteeger • 04 340 75 03 (formation CNE et ISCO)
nadine.vansteeger@acv-csc.be
 Raymond Vrijdaghs • 04 340 75 03 (formation FEC)
raymond.vrijdaghs@acv-csc.be

Namur • Luxembourg

Évelyne Zabus • 081 25 90 73
evelyne.zabus@acv-csc.be

Jeunes CSC

Secrétariat national

Responsable national
Nel Van Slijpe • 02 246 32 17
nel.vanslijpe@acv-csc.be

Permanent Jeunes CSC

Bernard Dessy • 02 557 85 10
bruxelles@jeunes-csc.be

Bruxelles

Cédric Simon • 02 557 85 10
bruxelles@jeunes-csc.be

Brabant wallon

Olivier Beeckman • 067 88 47 71
brabantwallon@jeunes-csc.be

Charleroi

charleroi@jeunes-csc.be

Hainaut occidental

hainautoccidental@jeunes-csc.be

Liège

Daphné Schmets • 04 340 72 14
liege@jeunes-csc.be

Luxembourg

Marine Rouffiange • 063 24 47 93
luxembourg@jeunes-csc.be

Mons • La Louvière

François Mary • 065 37 28 21
monslouviere@jeunes-csc.be

Namur

Emilie Verhoeven • 081 25 40 70
namur@jeunes-csc.be

Verviers

verviers@jeunes-csc.be

Nos secrétaires vous remercient...

Le suivi administratif des formations est un travail de précision. Il est grandement facilité si les règles sont respectées.

Lors de l'inscription

- accord de votre permanent indispensable ;
- trois formations (dans la liste ci-après) au maximum ;
- remplir toutes les rubriques du formulaire d'inscription (ex : nombre d'heures prestées par rapport au temps plein dans l'entreprise). Un seul inscrit par formulaire ;
- vous avez vérifié votre disponibilité (pas d'autre formation ou réunion ou rendez-vous privé le même jour, pas de vacances prévues...) ;
- vos demandes sont adressées à la bonne personne de contact (en-dessous du descriptif de chaque formation) ;
- lorsque l'attestation CEP arrive dans votre boîte aux lettres, vous la rangez soigneusement puis la transmettez à votre employeur. Gardez-en une copie avec la signature de votre employeur.

Avant la formation

- En cas de désistement, avertissez au plus vite la personne de contact, afin de libérer des places pour des militants en liste d'attente.
- Vérifiez dix jours avant la formation que votre libération (CEP ou syndicale) a bien été reçue.

Lors de la formation

- Présence requise durant toute la formation (9h - 17h). En cas d'absence, même partielle, fournir un justificatif écrit (certificat médical, attestation de l'employeur, etc.). Pour rappel, 10 % d'absence injustifiée vous font perdre votre droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent. Par exemple, une absence d'une demi-journée dans un module de 4 jours représente 12,5 % d'absence, donc entraîne une perte du droit.

Après la formation

- Une attestation d'assiduité vous est envoyée dans les semaines qui suivent la formation. Faites-en une copie personnelle, avant de la transmettre à votre employeur.

Formulaires d'inscription

- L'inscription aux modules intersectoriels CNE (pages 17 à 32) peut se faire via le formulaire électronique : <https://forms.office.com/e/v8aNcUscBm> ou en scannant le QR code ci-contre.
- L'inscription au moyen du formulaire papier présenté à la page suivante reste bien évidemment possible.

Merci !



Formulaire d'inscription

Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés 2023-2024 (présentées aux pages 17 à 32)

Nom

Prénom

Numéro d'affiliation

Date de naissance

Adresse - Rue + N

CP + Localité

Email

GSM

Je travaille :

en Wallonie

en Communauté germanophone

à Bruxelles

en Flandre

Nom du permanent

Employeur

Commission paritaire

Adresse - Rue + N°

CP + Localité

Durée d'un temps plein dans mon entreprise

Je travaille :

à temps plein

à temps partiel (horaire fixe)

à temps partiel (horaire variable)

Nombre d'heures prestées par semaine

Type de libération :

congé syndical

congé-éducation payé (tronc commun obligatoire)

autre :

Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé-éducation payé en 2023-2024

oui

non

Si oui, merci de préciser :

- la formation :

- nombre d'heures CEP :

Je participerai - je ne participerai pas au tronc commun CNE (La qualité de l'emploi), les 21 et 22/02 au Secrétariat national Nivelles.

Tronc commun obligatoire pour bénéficier du CEP (congé-éducation payé).

Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s) en cochant les dates qui me conviennent dans le tableau ci-dessous (max 3).

	Eléments historiques et philosophiques des luttes syndicales	27/03,28/03
	IEF 1 - Comprendre le fonctionnement de l'entreprise	22/11, 23/11
	IEF 2 - Eléments d'analyse économique, financière et syndicale des sociétés commerciales.	03/04, 04/04
	IEF Non Marchand - Comprendre les comptes annuels	16/04, 17/04
	Les perspectives d'action syndicale ouvertes par le CPPT	14/11, 03/04
	Protéger l'environnement par l'action syndicale	24/04,25/04
	Méthodologie juridique	13/06, 18/06
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excel, Word - Groupe 1	28/11, 30/11, 12/12
	Initiation en Bureautique : Outlook, Excell, Word - Groupe 2 (CSC Bouge)	02/04, 04/04, 16/04
	Initiation bureautique : Teams, Zoom, Powerpoint	11/06, 12/06
	Techniques d'écriture : prise de notes, PV, synthèses	08/04, 15/04, 22/04
	Négociateur en entreprise	06/06, 07/06
	Impliquer, engager et construire un rapport de force	14/12, 15/12, 12/01, 02/02
	Préparer et animer une assemblée	15/05,16/05, 17/05
	S'affirmer adéquatement dans le conflit	05/10, 06/10, 17/10
	Formation à l'action directe et à la désobéissance civile	22/01, 23/01

Date :

Signature du militant (obligatoire) :

Signature du permanent (obligatoire) :

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent.

A renvoyer au plus vite à **Isabelle Puvrez** - Avenue Robert Schuman, 52 à 1401 Nivelles (Baulers) ou par mail à isabelle.puvrez@acv-csc.be.

Notes

A large area of the page is filled with a grid of small dots, intended for taking notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

